

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 16 JUIN 2021

La séance est ouverte à 20h15 par M. **Daniel Bontems** Président du Conseil Communal.  
L'appel nominal fait ressortir la présence de 39 Conseillers et 8 excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### 1. Adoption de l'ordre du jour.

Accepté tel que présenté.

### 2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance (21.04.2021).

Accepté tel que présenté.

### 3. Communications du bureau.

**Le Président** annonce les démissions de Mme Dominique Pilet ainsi que celles de Mme et M. Corinne et Benoît Mazzilli.

M. Bontems annonce qu'une réunion a eu lieu le 2 juin dernier avec les Présidents de groupements. Elle consistait à décider la répartition des sièges aux différents postes du bureau et des commissions pour la prochaine législature. Tout est prêt pour la séance d'assermentation. Il remercie les concernés pour les bonnes relations lors de cette séance.

Il donne ensuite les dates d'assermentations pour les commissions permanentes et associations intercommunales comme EPUDEHL, l'ORPC et l'ASPIHL.

Le Président présente Mme Sarah Deubelbeiss comme future secrétaire du Conseil. Elle a été auditionnée par le bureau ainsi que les Présidents de groupements et est présente ce soir devant de l'assemblée. Elle est accueillie avec applaudissements.

### 4. Préavis n° 71/21 relatif au rapport de Gestion et comptes 2020.

Mme **Line Seewer** Conseillère demande à ce que les conclusions soient lues en lieu et place du rapport complet. Ce dernier compte de nombreuses pages détaillées et il a été envoyé au préalable à tous les Conseillers.

Vu les avis divergents, la proposition est mise au vote à main levée. 20 sont d'avis favorables et 9 d'avis contraires ; la majorité l'emporte.

Conclusions du rapport de la commission de Gestion lues par M. **Gilles Nagloo** Conseiller qui demande d'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2020, tels que présentés, avec des charges pour un montant de CHF 9'041'641.82 et des revenus pour un montant de CHF 9'142'687.05 ;

M. **Florian Ecoffey** Conseiller a constaté que la somme de CHF 350'000.- a été attribué au fond de réserve. Il rappelle que selon lui, les fonds ne peuvent pas être servis pour autre chose que l'attribution.

En page 27, il lit : "attribution au fond de soutien économique pour les entreprises : CHF 100'000.-"

Dans le rapport de commission il est stipulé que durant la crise du Covid, aucune entreprise n'a demandé l'aide de la commune. Exception faite d'une seule qui a demandé l'aide pour un loyer.

Les aides de la Confédération et du Canton ont été apparemment suffisantes.

Les CHF 100'000.- ne pourront pas servir à autre chose alors que CHF 350'000.- pourrait l'être pour des bancs publics, des places de jeux, des équipements pour les enfants, etc.

Pour cette raison, M. F. Ecoffey refuserait les comptes du rapport de Gestion.

Le Syndic, M. **Christophe Lanz** remercie d'abord la commission pour son excellent rapport.

Il explique que l'année fut extraordinaire et compliquée dans tous les sens du terme.

L'exercice s'est terminé avec un excédent de charges de CHF 150'205.- et le clôturé sur un excédent de recettes de CHF 101'045.-. La gestion pure du ménage communal peut être qualifiée

de bonne. La Municipalité a pu faire face à l'ensemble de ses charges de fonctionnement et assumer ses amortissements ordinaires. CHF 624'000.- ont été passés en attribution à la réserve. Les principaux facteurs d'influence en lien avec les impôts ont été les augmentations des recettes ; les impôts sur les personnes physiques ; l'impôt foncier et les parts sur les biens immobiliers. Les investissements en 2020 s'élèvent à 1 million 15'091.- pour une prévision budgétaire de CHF 1'270'000.-.

La somme allouée à la réserve a été décidée pour des raisons économiques pour soutenir au sens large les entreprises de la commune. L'exercice clôturé le permet. Les places de jeux ou autres aménagements peuvent être réalisés avec le compte travaux. Les fonds de réserve ont aussi pour fonction la prévention, sans avoir besoin de tirer à capital et pénaliser l'exercice.

M. **Jean-Claude Guillemin** Conseiller ne voudrait pas refuser le rapport. Néanmoins, il est sensible aux arguments de M. F. Ecoffey et propose qu'il dépose un amendement.

M. **Jean-Marc Ecuyer** Conseiller rappelle les circonstances de début d'année à l'assemblée. Avec la pandémie, il ne pense pas que la démarche de la Municipalité soit fautive avec le fond de réserve. Vu que l'attribution passera par voie de préavis, il n'y voit pas d'inconvénient.

## 5. Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la Commission de Gestion.

**Voeu n° 1** au sujet du système d'assurance qualifié au sein de l'administration communale et de la Municipalité.

M. **Gilles Nagloo** précise que la commission n'a pas demandé une certification ISO dont la procédure est lourde et contraignante. Elle aimerait un système qualité mais plus simple.

Réponse acceptée à la majorité et 2 abstentions.

**Voeu n° 2** au sujet du contrôle d'accès au bâtiment de l'administration.

Réponse acceptée.

**Voeu n° 3** au sujet de l'audit pour la consommation énergétique de la commune.

Réponse acceptée.

**Voeu n° 4** au sujet de la mise en place d'une couverture sur l'abri à vélos du collège de Prés-Clos.

Réponse acceptée.

**Voeu n° 5** au sujet des habits de travail pour la conciergerie scolaire.

M. **Jean-Marc Ecuyer** souligne l'importance de choisir les bons matériaux pour ces vêtements.

Un de ses amis a été victime de graves brûlures dues notamment aux textiles synthétiques qui ont fondus lors de l'explosion et l'incendie d'une machine. Il prie la Municipalité d'y être attentive.

Réponse acceptée à l'unanimité.

**Remarque n° 1** au sujet de la zone de dépose des déchets vers la gare.

Réponse acceptée.

## 6. Corroboration des comptes 2020.

M. **Florian Ecoffey** propose un amendement oralement.

M. **C. Lanz** souligne l'importance du libellé qui est en lien avec l'affectation. S'il s'agit de jeux pour les enfants, cela peut être attribué au compte terrain. Plusieurs comptes sont alimentés et seraient susceptibles de convenir aux projets de cadre de vie.

Si à chaque idée on fait un nouveau compte de réserve affectée, ils seront handicapants au final dans la gestion. S'ils sont plus généralistes, on peut les activer sur différents projets.

Je ne trouve pas la proposition judicieuse mais soit, elle sera votée.

Les CHF 100'000.- pour l'économie sont raisonnables et pas quelque chose d'exceptionnel.

Mme **Lucette Marsoni** Conseillère demande s'il est possible à l'avenir, de fermer le compte de fond de réserve proposé et de le transférer sur un autre compte ou si les positions sont figées?

M. C. Lanz répond que les comptes sont affectés mais il peut y avoir des thématiques qui se ressemblent. On pourrait les regrouper et compléter le libellé mais l'objectif n'est pas d'avoir plus d'une vingtaine de comptes d'affectation. Ce sont des comptes généralistes à moyen spectre. Quelque soient les manipulations, il faudra l'approbation du Conseil.

Mme **Micheline Pilet-Caille** Conseillère demande concernant le fond de réserve, à combien d'entreprises est-il destiné sur la commune ? Leur siège social doit-il être sur la commune ? Quelles conditions sont à remplir pour l'octroi d'une aide ?

M. C. Lanz répond que le libellé « soutien aux entreprises » doit être pris au sens large du terme. On pourrait l'utiliser pour une campagne de soutien et promotion. On peut imaginer plusieurs scénarios, soit pour les nouvelles entreprises des Vernes, soit pour une nouvelle vague de Covid. Le montant de CHF 100'000.- est encore une fois raisonnable.

La proposition d'amendement souhaitée demandant à être maintenue, **le Président** ordonne une suspension de séance de 10 minutes afin qu'un texte clair lui soit remis.

**La secrétaire** demande aux présents de ne pas quitter la salle afin d'éviter l'appel nominatif.

La séance reprend, **le Président** donne lecture de l'amendement qui est le suivant :

" D'approuver le présent rapport de gestion 2020 avec ses conclusions, en allouant CHF 50'000.- au compte 22.381.1 au lieu de CHF 100'000.- et en créant un compte " Qualité de vie ", numéro à définir par la Municipalité, et d'y allouer CHF 50'000.-"

L'amendement du préavis au point 1 des conclusions est accepté avec 17 voix pour ; 15 avis contraires et 4 abstentions.

Les conclusions sont relues et

Le préavis 71/2021 assorti de son amendement est accepté à la majorité avec 27 voix pour ; 6 avis contraires et 2 abstentions.

## 7. Communications de la Municipalité.

Aucune.

## 8. Divers.

M. **François Divorne** Conseiller relève l'absence de deux Municipaux ce qu'il trouve dommage pour les derniers débats de la législature.

Le Président **Daniel Bontems** annonce qu'à l'initiative de trois Conseillers, une sortie de fin de législature est organisée. Les protagonistes sont MM. Marc Aeberhard ; Philippe Dufresne et Eric Portner. Ils invitent les membres du Conseil le samedi 3 juillet prochain chez P. Dufresne de 10h30 à 11h pour l'apéritif et ensuite chez M. Aeberhard pour le dîner.

Un Doodle sera envoyé à chacun pour les inscriptions définitives.

Le Président remercie l'assemblée pour cette dernière séance, souhaite le meilleur pour la prochaine législature et, sans autre intervention, lève la séance à 21h30.

## CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président

la secrétaire

